

AVENANT N° 6 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Il est convenu entre :

- le **MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**
Représenté par la directrice des sports, Laurence LEFEVRE
Désigné ci-après par le ministère

Et

- la **FEDERATION FRANÇAISE DE SURF**
Représentée par son président, Monsieur Jean-Luc ARASSUS
Désignée ci-dessous par la fédération,
Numéro de Siret : 30546261600056

Article 1 :

La subvention prévue pour **2016** à la convention annuelle est majorée exceptionnellement de **7 900 €** pour la réalisation des actions indiquées selon le détail ci-après :

- Ethique et prévention des incivilités dans le sport (2 900 €).
- Accompagnement sanitaire préventif (5 000 €).

Le montant de la subvention versée à la fédération est porté à 280 500 €.

Article 2 :

La subvention complémentaire sera créditée, en un versement, au compte bancaire ou postal de la fédération à la signature du présent avenant.

Les aides personnalisées aux sportifs de haut niveau de la fédération sont mises en place auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le CNOSF est chargé d'en assurer le versement aux sportifs, conformément aux indications de la fédération, laquelle s'engage à respecter les orientations fixées en ce domaine par le ministère.

Article 3 :

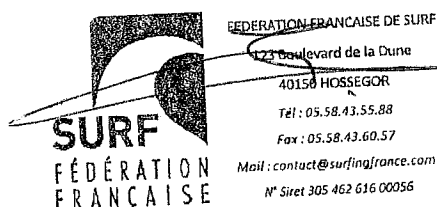
Les autres dispositions de la convention initiale non contraires au présent avenant sont maintenues.

Fait à Paris, le **29 IIIII, 2016**

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE DE SURF

LA DIRECTRICE DES SPORTS

La directrice des sports



28/07/2016
VISE LE 28/07/2016 DANS CHORUS PAR LE
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL
N°EJ 2101266071

Laurence LEFEVRE

JLSC

LISTE DES ANNEXES

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Objectifs/Action/ Rubrique	Montants		
	Budget	Demande	Accordé
Favoriser l'accès aux publics éloignés de la pratique et le développement des nouvelles pratiques			
Action 1	12 500 €	6 000 €	6 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	12 500 €	6 000 €	6 000 €
Favoriser l'accès de la pratique compétitive au public féminin.	6 000 €	6 000 €	6 000 €
Action 1	3 000 €	1 500 €	1 500 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	3 000 €	1 500 €	1 500 €
Structuration fédérale et projets de développement			
Action 1	6 000 €	1 500 €	1 500 €
Structuration fédérale	6 000 €	1 500 €	1 500 €
Renforcer le rapprochement et la structuration territoriale de la FFSURF	6 000 €	1 500 €	1 500 €
Action 1	75 500 €	33 000 €	32 000 €
Structuration fédérale	50 500 €	15 000 €	14 000 €
Action 4	50 500 €	15 000 €	14 000 €
Professionalisation de l'activité	25 000 €	18 000 €	18 000 €
Renforcer les réseaux du surf français:	25 000 €	18 000 €	18 000 €
Action 1	80 000 €	9 000 €	9 000 €
Structuration fédérale	80 000 €	9 000 €	9 000 €
Accompagnement de l'insertion professionnelle des sportifs (ves) de haut niveau quel que soit leur statut			
Action 2	30 000 €	30 000 €	30 000 €
Aides personnalisées (AP)	30 000 €	30 000 €	30 000 €
Nombre de lettres de missions signées sur CTS Web	30 000 €	30 000 €	30 000 €
Action 2	0 €	0 €	0 €
Indemnités de sujétions des CTS (CTS)	0 €	0 €	0 €
"Projet PERFORMANCE des Equipes de France seniors (féminine/masculine)!"	0 €	0 €	0 €
Action 2	137 000 €	94 000 €	73 000 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	137 000 €	94 000 €	73 000 €
Projet RELEVE en préparant le renouvellement de l'élite avec les collectifs Juniors (féminine/masculine)	137 000 €	94 000 €	73 000 €
Action 2	184 000 €	126 000 €	116 000 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	184 000 €	126 000 €	116 000 €
Protection de la santé du pratiquant	184 000 €	126 000 €	116 000 €
Action 3	53 000 €	35 000 €	26 600 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	53 000 €	35 000 €	26 600 €
Accompagnement sanitaire préventif	13 000 €	10 600 €	2 400 €
Valoriser les diplômes fédéraux comme filière principale d'accès aux diplômés professionnels et d'Etat	40 000 €	22 000 €	16 000 €
Action 4	12 000 €	9 000 €	8 000 €
Formations fédérales	12 000 €	9 000 €	8 000 €
Améliorer le positionnement de la France à l'international	12 000 €	9 000 €	8 000 €
Action 1	22 000 €	10 000 €	4 000 €
Programmes d'échanges internationaux	22 000 €	10 000 €	4 000 €
Favoriser l'accès et accompagner le développement du SUP	22 000 €	10 000 €	4 000 €
Action 1	2 900 €	2 900 €	2 900 €
Ethique et prévention des incivilités dans le sport	2 900 €	2 900 €	2 900 €
TOTAL	617 900 €	357 900 €	307 400 €

v

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

30 000 €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

280 500 €



SOCIETE GENERALE

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

TITULAIRE DU COMPTE

**FEDERATION FRANCAISE DE SURF
123 BOULEVARD DE LA DUNE
40150 HOSSEGOR**

DOMICILIATION : BAYONNE (00260)

Banque	Gulchet	N° de compte	Clé RIB
: 30003	00260	00037287568	50

Identification Internationale (IBAN)

IBAN FR76 3000 3002 6000 0372 8756 850

Identification internationale de la Banque (BIC)

SOGEFRPP